

C C S

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et
aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage

EH
DA
A

PRÉSENCES DE LA RENCONTRE

REPRÉSENTANTS DES PARENTS

Nathalie Vassilaros, Katherie Rochette, Nicole Kisisa, Gnahoua Zoabli, Fabienne Germeil, Pascale Lidji, Raymonde Gomis, Roberte Louisma, Gaël Bichotte

REPRÉSENTANTE DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Julien Carrière

REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS

David Hamel, Jean-Philippe Viau, Catherine Chayer

REPRÉSENTANTES DES PROFESSIONNELLES

Ève Dell'Aniello, Marie-Claude Senécal

REPRÉSENTANTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Anne-Lyse Levert

REPRÉSENTANTE DES DIRECTIONS D'ÉCOLE

Isabelle Girard

PUBLIC

Nathalie Provost, Julien Lamontagne, Philomène Addy-Laird

SECRÉTAIRE DU CCSÉHDAA

Rudi Maghuin

Procès-verbal de la 5^{ème} rencontre du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2021-2022
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys tenue virtuellement le 22 mars 2022,
à 19 heures, sur la plateforme Zoom

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
1. Ouverture de la réunion	Après constatation du quorum, madame Germeil ouvre la séance à 19 heures 04. Elle remercie les membres du CCSÉHDAA pour leur présence.
2. Période de questions du public	Aucun membre du public ne demande à intervenir.
3. Adoption de l'ordre du jour	L'ordre du jour de la séance du CCSÉHDAA est adopté à l'unanimité, tel que présenté, sur proposition de madame Pascale Lidji (CCSÉHDAA/22-03/01) .
4. Adoption du procès-verbal du 15 février 2022	Le procès-verbal de la séance du CCSÉHDAA du 15 février 2022 est adopté à l'unanimité, tel que modifié, sur proposition de madame Katherie Rochette (CCSÉHDAA/22-03/02) .
<p>5. Consultation</p> <p>5.1. Rétac LaSalle – Création d'un territoire d'appartenance pour la Nouvelle école secondaire LaSalle et modification du territoire d'appartenance de l'école Cavelier-De-LaSalle (retour : 8 avril 2022)</p> <p>5.1.1. Présentation de madame Nathalie Provost, directrice (Service de l'organisation scolaire)</p>	<p>Madame Anne-Lyse Levert présente madame Nathalie Provost et indique qu'elle visite le CCSÉHDAA afin de présenter à ses membres la consultation relative au projet de création d'un territoire d'appartenance pour la nouvelle école secondaire LaSalle et pour la modification du territoire d'appartenance de l'école Cavelier-De-LaSalle. Madame Provost remercie les membres du CCSÉHDAA pour leur accueil. Elle souligne que le projet qu'elle partage à l'écran a déjà été</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>et Service du transport)</p>	<p>présenté aux parents des écoles touchées et environnantes de la nouvelle école secondaire LaSalle. Elle mentionne que la nouvelle école secondaire possède une capacité de 850 élèves. Madame Provost procède à la présentation de la consultation avant de répondre aux questions des membres. Madame Provost indique qu'une page web d'information relative à la consultation en lien avec la nouvelle école secondaire LaSalle est disponible sur le site web du CSSMB.</p> <p>Madame la directrice procède à la présentation de la consultation avant de répondre aux questions des membres du CCSÉHDAA.</p> <p>Un membre demande si la situation sera semblable à celle vécue à l'école de l'Altitude où les élèves de secondaire 1 à secondaire 4 n'ont finalement pas été transférés mais seulement les nouveaux élèves. Madame Provost répond qu'il faut comprendre que les parents de l'école de l'Altitude ont demandé que l'accessibilité à l'école se fasse de façon graduelle. Ce n'était pas le projet de départ mais le CSSMB a acquiescé à cette demande émanant des instances ayant été consultées. Dans la proposition faite pour la nouvelle école secondaire LaSalle, tous les élèves du secondaire 1 au secondaire 5 habitant sur le territoire pourront y accéder.</p> <p>Concernant les données en lien avec le nombre d'élèves fréquentant l'école Cavelier-De-LaSalle, un membre souligne que le CSSMB a des points de service pour des classes d'accueil ainsi que pour des classes d'adaptation scolaire. Il demande à madame Provost si cela a été pris en considération ou si on a uniquement tenu compte des élèves provenant du bassin d'alimentation du territoire. Madame Provost répond qu'on regarde déjà la population totale d'une école. Elle prend, en exemple, les points de service HDAA qui sont à l'école Cavelier-De-LaSalle. Ils ne disparaîtront pas à cause d'une nouvelle école. Ils vont demeurer là. Ils occupent de l'espace et font partie de la vie de l'école. Madame Provost soutient en tenir compte dans la population totale de l'école. Elle ne prend pas juste les élèves qui habitent sur un territoire. On a énormément de choix d'école au secondaire. On a beaucoup d'élèves qui choisissent une école plutôt qu'une autre. On est vraiment</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>allé avec le nombre d'élèves. Par contre, les élèves retirés seront seulement ceux qui habiteraient sur le territoire proposé. Il pourrait donc y avoir davantage d'élèves que prévus à la nouvelle école secondaire LaSalle parce que certains pourraient faire un choix d'école pour fréquenter cet établissement. Concernant les points de service, le membre demande si les classes EHDAA resteraient toutes à l'école Cavalier-De-LaSalle et s'il n'y aurait pas de transfert de certains types de classes ou d'un certain nombre de groupes. Madame Provost répond qu'il est trop tôt pour dire oui, non ou peut-être. On va commencer par voir qui veut aller à cette école, quel sera le territoire d'appartenance et combien d'élèves cela donnera. On mène d'abord une consultation au niveau du territoire d'appartenance. De qui sera-ce l'école de quartier? Madame Provost ajoute qu'après cela, en fonction de la clientèle qu'on aura choisie, s'il est constaté, par exemple, qu'on a un bassin d'élèves TSA, il sera intéressant d'ouvrir une classe. Parallèlement à cela, il y a de beaux points de service bien organisés et avec une bonne expertise à l'école Cavalier-De-LaSalle. Il ne faudrait pas nécessairement tout défaire, répartir équitablement mais diminuer les services offerts. Dans un premier temps, la consultation se penche vraiment sur les écoles primaires qui seront rattachées à cette école secondaire et sur la façon dont sera déterminée l'admissibilité des élèves. Le membre évoque une passerelle piétonnière située dans ce secteur. Madame Provost énumère les pourcentages d'élèves marcheurs concernés. Pour la rue Lapierre, elle dit penser que 99% des élèves sont marcheurs en prenant la passerelle. Au même titre que 100% des élèves sont marcheurs aux écoles Terre-des-Jeunes et de l'Orée du Parc. Elle dit penser que 95% des élèves de l'école Laurendeau-Dunton sont marcheurs et qu'on frôle les 90% à l'école du Petit-Collège.</p> <p>Un membre confirme que la passerelle est bien située vis-à-vis de la rue Lapierre. Il ajoute que les écoles du Grand-Héron et de l'Orée-du-Parc sont situées à 22 minutes de marche tandis que les écoles du Petit-Collège et de l'Orée-du-Parc sont situées à 37 minutes de marche. Madame Provost déclare qu'il est important de préciser qu'il ne faut pas regarder l'école. Elle ajoute que l'école du Petit-Collège n'est pas située sur le territoire d'appartenance. Il s'agissait de l'ancien Collège Saint-Louis, situé à côté de l'école Catherine-Soumillard. Cet édifice est devenu l'école du Petit-Collège</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>5.1.2. Résolution</p>	<p>lorsque le Collège Saint-Louis a eu son école. Elle ajoute qu'il y a eu beaucoup de développements immobiliers. On attendait l'école de l'Orée-du-Parc et, dans cette attente, tous les élèves de l'école de l'Orée-du-Parc et du secteur Petit-Collège étaient transportés en autobus, matin et soir, pour se rendre à l'école du Petit-Collège qui se trouve loin de chez eux. L'école du Petit-Collège n'est pas accessible à pied aux élèves du primaire du milieu où ils habitent mais les élèves qui habitent le territoire de l'école du Petit-Collège sont à pied de la nouvelle école secondaire LaSalle. Madame Provost soutient que les gens regardent souvent les bâtisses mais qu'il s'agit d'une erreur. Le membre dit comprendre qu'il va s'agir d'une petite école secondaire et qu'il y a de nombreux incontournables mais dit avoir ressenti une certaine injustice pour les élèves du Grand-Héron et Sainte-Geneviève-Sud. Madame Provost soutient qu'elle aurait pris les six écoles si elle en avait eu la possibilité. Elle ajoute que c'est la raison pour laquelle les écoles « exclues » d'un projet ont été consultées pour la première fois car on ne fait jamais cela. Elle soutient qu'il est important de les entendre et écouter les arguments de toutes les instances consultées afin d'essayer de trouver des solutions qui répondent à tout le monde. Elle ajoute qu'elle se devait, dans un premier temps, de proposer un projet qui se tienne et de consulter les gens « exclus » pour leur en expliquer la raison. L'ancienne présidente du CÉ de l'école du Petit-Collège et présidente actuelle du CÉ de l'école de l'Orée-du-Parc corrobore les propos de madame Provost en exposant son expérience personnelle. Elle mentionne qu'une école sera située pour la première fois à distance de marche dans son secteur.</p> <p>Les membres du CCSÉHDAA se penchent sur la consultation leur étant soumise.</p> <p>ATTENDU QUE par sa résolution #CA21/22-01-067 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 25 janvier 2022, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage ainsi qu'auprès des conseils</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>d'établissement des écoles Cavalier-De-LaSalle, Laurendeau-Dunton, Terre-des-Jeunes, du Petit-Collège, de l'Orée-du-Parc, Sainte-Geneviève-Sud et du Grand-Héron ;</p> <p>ATTENDU QUE la Nouvelle école secondaire LaSalle est située sur le territoire d'appartenance de l'école Cavalier-De LaSalle ;</p> <p>ATTENDU QUE cette nouvelle école accueillera des élèves dès la rentrée scolaire 2023-2024 ;</p> <p>ATTENDU QUE, dans le secteur de LaSalle, une augmentation de clientèle est pressentie pour les prochaines années;</p> <p>ATTENDU QU'il faut revoir la répartition des élèves entre l'école Cavalier-De LaSalle et la Nouvelle école secondaire LaSalle afin de permettre un équilibre entre les places disponibles et la croissance annoncée ;</p> <p>ATTENDU QUE quatre (4) écoles primaires soit Laurendeau-Dunton, Terre-des-Jeunes, du Petit-Collège et de l'Orée-du-Parc sont situées à proximité et pourraient former le territoire d'appartenance de la Nouvelle école secondaire LaSalle constituée principalement d'élèves marcheurs ;</p> <p>ATTENDU QUE le projet de création du territoire d'appartenance pour la Nouvelle école secondaire LaSalle et de modification du territoire d'appartenance de l'école secondaire Cavalier-De LaSalle a été présenté aux présidences des conseils d'établissement et aux directions des écoles concernées;</p> <p>ATTENDU la recommandation de la direction du service de l'organisation scolaire et de la direction générale ;</p> <p>ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification;</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>ATTENDU QUE la période de consultation est fixée du 26 janvier 2022 au 8 avril 2022;</p> <p>ATTENDU QUE le CCSÉHDAA est répondant à ladite demande de consultation;</p> <p>ATTENDU QUE les membres du CCSÉHDAA ont pu prendre connaissance du document soumis et apporter leurs commentaires et recommandations;</p> <p>IL EST PROPOSÉ par monsieur Gnahoua Zoabli et RÉSOLU à l’unanimité par les membres du CCSÉHDAA d’adopter le projet de création d’un territoire d’appartenance pour la Nouvelle école secondaire LaSalle et de modification du territoire d’appartenance de l’école secondaire Cavelier-De LaSalle, pour application à compter de l’année scolaire 2023-2024, tel que présenté par le Service de l’organisation scolaire (<u>CCSÉHDAA/22-03/03</u>).</p> <p>Mesdames Germeil et Levert invitent les membres du CCSÉHDAA ayant des questions supplémentaires relatives à cette consultation à les leur faire parvenir afin qu’elles s’assurent de faire le lien avec le Service de l’organisation scolaire pour qu’ils aient leurs réponses.</p>
<p>6. Intervention de madame Levert</p> <p>6.1. Sexualité – Présentation de monsieur Julien Lamontagne et de madame Philomène Addy-Laird</p>	<p>Madame Philomène Addy-Laird et monsieur Julien Lamontagne se présentent. Ils procèdent à leur présentation. Le document illustrant cette présentation sera disponible sur le site de partage Teams du CCSÉHDAA.</p> <p>Un membre mentionne que le programme offert aux classes régulières a été présenté et qu’on a parlé des classes spécialisées. Il mentionne que son enfant est TSA mais qu’il fréquente une classe régulière et qu’il ne comprendra pas nécessairement les concepts de la même façon. Madame Addy-Laird répond qu’une collaboration est souvent menée avec les classes régulières. On peut, en classe régulière comme en classe d’adaptation scolaire, reprendre certaines notions à l’extérieur de la classe ou vérifier si les concepts sont bien compris pour un élève éprouvant un besoin. La</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>différenciation fait aussi partie du rôle de l'enseignant au régulier comme en adaptation scolaire. Peu importe où l'élève est assis, une sensibilité devrait être donnée au profil des élèves de façon individuelle. Madame Addy-Laird ajoute qu'il est aussi important que le parent remarquant que des choses ne sont pas consolidées le signalent aux intervenants et à ses titulaires. Elle mentionne qu'il est possible que des choses soient ajoutées au plan d'intervention, par exemple, pour aller approfondir certaines notions. Le membre du CX déclare constater qu'il y a de plus en plus d'élèves TSA de haut niveau qui sont dans les classes régulières. Il ajoute que, même au niveau des cours de sexualité, le parent n'est souvent pas informé lorsque des notions sont données par le professeur. Il soutient que c'est encore plus difficile pour le parent d'un enfant ayant des besoins particulier qui n'en parlera pas. Madame Addy-Laird dit penser qu'il s'agit de choses pouvant être abordées avec le titulaire des enfants. Le parent peut mentionner au titulaire qu'il sait qu'un contenu va être abordé en classe et lui demander quand ce sera le cas pour valider avec son enfant ce qu'il a compris ou vérifier s'il y a des activités qu'il peut reprendre. Madame Levert indique que le support-conseil pour les élèves TSA existe aussi au régulier. Dans l'équipe continuum TSA on a des gens qui supportent les élèves TSA, au besoin, en classes régulières. S'il y avait des questionnements reliés à la sexualité, on peut souvent en entendre parler. On peut se référer au Service des ressources éducatives. Il y a un travail de collaboration qui se fait et une formation sur la sexualité se donne aussi au personnel. On est aussi en soutien aux classes régulières et on peut aussi supporter les équipes-écoles au besoin. Madame Addy-Laird signale qu'une formation portant sur l'enseignant de la sexualité aux jeunes aux prises avec un trouble du spectre de l'autisme sera aussi ajoutée l'an prochain pour les membres du personnel de l'ensemble des classes.</p>
<p>7. Rapports et informations diverses</p> <p>7.1. Correspondance</p>	<p>Madame la présidente signale que le CCSÉHDAA sera consulté en lien avec les critères d'inscription 2023-2024 du CSSMB. Elle souligne que le retour de cette consultation est fixé au 20 mai 2022. Madame Germeil invite les membres du CCSÉHDAA à consulter le document de consultation leur</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>ayant été remis. Elle ajoute que le CCSÉHDAA pourra répondre à cette consultation en avril prochain.</p>
7.2. Activités de la présidence	<p>Madame la présidente n’a aucune activité particulière à signaler.</p>
7.3. Échos du conseil d’administration du CSSMB	<p>Le point est reporté.</p>
7.4. Comité de parents	<p>La prochaine séance du CP se tiendra le 31 mars 2022.</p>
7.5. Congrès virtuel de l’Institut TA (23 au 25 mars 2022)	<p>Madame Nathalie Vassilaros assistera au congrès virtuel de l’Institut TA. Madame la présidente indique que madame Vassilaros pourra dresser un compte-rendu de son expérience en avril prochain.</p>
7.6. Outils développés pour les enseignants	<p>Un membre soutient qu’il y a beaucoup de documentation mais qu’il y a très peu d’outils. Madame Girard mentionne que le serveur de son école contient des documents, une base de données, des scénarios sociaux et des séquences pour la routine du matin. Il y a aussi des documents faits maison (école). Il y a une collaboration école. Elle soutient que le membre a raison de dire qu’une plateforme regroupant toutes les informations pourrait être bénéfique. Elle dit savoir que son établissement fait partie du « drive » du continuum TSA et que l’équipe de madame Levert donne accès à différents sites et documents. Elle ajoute que les conseillers pédagogiques qui viennent à son école outillent aussi les enseignants. Madame Girard soutient qu’il faut être prudent en affirmant que cela ne se fait pas parce que cela se fait dans les écoles. Elle ajoute qu’on en est témoins pour tous les élèves intégrés. Le membre déclare qu’elle suggère un outil central ayant une base pouvant être accessible aux parents. Il ajoute que le parent se pose des questions et aimerait savoir ce qui peut être mis concrètement en place. Madame Girard suggère de demander</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>ce partage d'outils lors des rencontres. Elle soutient qu'il est important d'offrir ce partage aux parents quand les TES font de l'accompagnement en classe ou bâtissent des outils. Elle dit qu'il est important qu'il y ait un transfert de communication entre la maison et l'école. Le membre déclare qu'une école ne fera pas ce que peut faire une autre école. Il suggère qu'il y ait une plateforme au CSS à laquelle tout le monde ait accès. Madame Levert mentionne qu'il faut faire attention car ce n'est pas parce qu'on ne trouve pas d'outils sur internet qu'il n'y en a pas. Il y a différentes plateformes destinées à soutenir. Elle évoque le site internet du SRÉ où on a des capsules pour chaque clientèle. Beaucoup de choses ont été centralisées effectivement vers les milieux. Madame Levert souligne qu'il serait peut-être intéressant de développer un outil pour les parents. Cependant, il faut faire attention car il faut s'assurer que les outils soient adaptés aux besoins de l'élève. L'idée première serait peut-être de contacter les enseignants, TES ou l'équipe-école qui gravitent autour de l'élève pour s'assurer d'avoir les outils qui leur correspondent ou pour avoir une collaboration. Le meilleur moment pour discuter des outils utilisés et des outils pertinents à la maison est peut-être celui où les gens se rendent aux rencontres relatives aux plans d'intervention. L'inverse aussi, c'est-à-dire ceux qui sont utilisés à la maison et qui peuvent être utiles à la maison. Parfois des outils sont utilisés avec les CIUSSS ou les CRDI, par exemple. Si on est tous concertés, il est important des fois d'utiliser les mêmes outils. Elle ajoute qu'après les formations théoriques, le tout descend de façon pratique. Quand on présente des documents, un travail s'effectue après concrètement dans les milieux, et ce en lien avec les besoins des élèves. Les conseillers pédagogiques sont sur place. Au niveau des outils pour des élèves TSA qui sont intégrés, par exemple, il existe des listes de matériel et du matériel adapté pour répondre aux besoins des élèves. On n'est pas seulement dans la théorie. L'intention du SRÉ est d'aller soutenir concrètement sur le terrain. Madame Levert retient cependant l'idée du membre qu'elle juge pertinente.</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>Un membre évoque une approche un peu plus centralisée, en Ontario, par rapport à la création de documents. Il ajoute que cela se constate également au niveau des évaluations créées et mises à la disposition du personnel enseignant. Il mentionne que sa fédération a déjà procédé à des revendications auprès du gouvernement pour le développement, d'outils, de façon centralisée, disponibles à tout le monde. Le membre encourage les parents à utiliser leurs leviers auprès de la fédération. Il soutient que cette responsabilité ne devrait pas relever uniquement du CSS ou des professeurs dans les milieux car il y a peut-être des occasions ou on répète la même chose. Il y a des initiatives aussi qui sont prises pour faciliter le partage mais il aurait tendance à dire que cela va varier d'un CSS à l'autre.</p> <p>Le membre soutient qu'il faudrait que l'information soit toujours facilement accessible sans avoir toujours à la quête. Il déclare que le parent fait partie de l'équipe qui encadre un enfant ayant des besoins particuliers et qu'il est souvent exclu.</p> <p>Un membre déclare que la communication est un défi dans toutes les organisations. Plusieurs choses sont disponibles mais ne sont pas toujours centralisées. Il y a aussi des contraintes au niveau des droits d'auteur. Il mentionne que de s'asseoir avec l'équipe-école est une des options les plus pertinentes. Quand on s'assoit avec l'équipe-école et que le parent est présent, on a vraiment une réponse au besoin de l'enfant et non pas juste au niveau des meilleures pratiques avec cette clientèle. On regarde comment l'enfant fonctionne et comment on peut intervenir auprès de lui. Le défi est de personnaliser les choses.</p> <p>Un membre soutient que le défi n'est pas toujours évident au niveau des professeurs. Sur le plan comportemental, on peut avoir des outils de renforcement positif de l'élève en salle de classe mais le contexte est différent à bien des égards à la maison. Il mentionne que l'élève va finir par</p>

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	demander à ce qu'on le laisse tranquille car il a déjà sa journée dans le corps si on utilise un outil pour faire du renforcement à la période et qu'on l'utilise encore à la maison. On lui demande de travailler sur des éléments de son comportement en lien avec le travail qu'il a à faire à l'école. Des fois, le professeur sera peut-être capable de voir par rapport à certains éléments de l'outil qu'il applique dans un contexte de classe mais qui ne sera peut-être pas transférable intégralement dans le contexte de la maison. Le membre déclare qu'il y a une limitation au niveau du personnel enseignant qui enseigne dans la classe ordinaire.
8. Concours du CCSÉHDAA 8.1. Mot du sous-comité	Madame Levert confirme qu'une relance a été effectuée. Elle invite les membres du sous-comité à la contacter au besoin advenant qu'un suivi ait à être effectué auprès des écoles. Un membre du CCSÉHDAA signale que le tout est bien arrivé à son école et que celle-ci est en action.
9. Parole aux membres	Aucun membre ne demande la parole.
10. Varia	Aucun point n'a été traité en Varia.
11. Levée de la séance	La séance du CCSÉHDAA du 22 mars 2022 est levée à 21 heures 07.

Liens utiles :

<https://www.institutta.com>

<https://www.fcpq.qc.ca>